

vous faites des procès et des querelles, et que vous frappez avec violence celui qui est humble. » Autre témérité des Juifs, comme s'ils avaient leté-moignage d'une bonne conscience, ils demandent d'être jugés selon la justice et ils imitent le langage des saints : « Jugez-moi, Seigneur, parce que j'ai marché dans mon innocence. » *Psalm. xxv, 1, 2...* « Eprouvez-moi, Seigneur, et sondez-moi; éprouvez comme par le feu mes reins et mon cœur; ... » « Jugez ma cause et délivrez-moi. » *Psalm. cxviii, 154.* Ils désirent s'approcher de Dieu, ce qui n'est pas affaire de distance parcourue, mais d'affection donnée, et au lieu de la paresse d'esprit demande un grand travail. Qu'est-ce que s'approcher de Dieu? L'écriture nous le dit en ces termes: « Cherchez le Seigneur. » Lorsque Dieu se sera approché de vous, que l'impie abandonne ses voies et l'homme injuste ses pensées. Le Seigneur, en effet, s'approche de ceux qui s'approchent de lui et de ceux qui s'attachent à la pratique exacte de ce qui est juste et qui peuvent s'écrier: « Il est bon pour moi d'être étroitement uni à Dieu. » *Psalm. lxxxi, 28.* Puisque Dieu tout-puissant est le père de la vérité et de la justice, quoiconque est injuste et menteur ne peut s'approcher de lui, selon cette parole du Psalmiste: « L'homme malin ne demeurera point près de vous et les injustes ne subsisteront point devant vos yeux. » *Psalm. v, 6.* Nous avons jeûné, s'écrient les Juifs,

mine, quoniam ego in innocentia mea ingressus sum; » *Psalm. xxv, 1, 2;* et iterum: « Proba me, Domine, et tenta me, ure renes meos et cor meum; » et in alio loco: « *Judicium causam meam et redime me.* » *Psalm. cxviii, 154.* Et appropinquare Deo desiderant, cum hoc non in loco sit, sed in affectu, nec mentis otiose, sed laboriosi operis. Denique quid sit appropinquare Deo, instruit Scriptura, dicens: « Querite Dominum. » Cum autem appropinquaverit vobis, derelinquat impius vias suas et vir iniquus cogitationes suas. Appropinquat enim Dominus appropinquantibus sibi, et his qui juste quod justum est persequuntur, et possunt dicere: « Mihi autem adherere Deo bonum est. » *Psalm. lxxxi, 28.* Si enim Omnipotens Deus pater est veritatis atque justitiae, quicumque est mendax et injustus, appropinquare Deo non potest, de quo scriptum est: « Non habitabit juxta te malignus, neque permanebunt injusti ante oculos tuos. » *Psalm. v, 6.* Quare jejunavimus, inquit, et non asperisti? humiliavimus animas nostras, et necisti? Injustitiae arguunt Dominum, quod bona opera non respiciat, solumque ventris esuriam, absque opere virtutum, ingerunt Deo, non

pourquoi ne l'avez-vous pas vu? nous avons humilié nos âmes, pourquoi n'en avez-vous point tenu compte? Ils accusent Dieu d'injustice en ce qu'il ne considère pas les bonnes œuvres, alors qu'il s'agit de leur part, non du travail des fidèles et pour ceux qui connaissent la vérité, ils ne les prennent pas avec des actions de grâce, mais ils mangent ceux dont l'Écriture dit: « Ceux-là se nourrissent des aliments de l'impiété, s'enivrent du vin de l'iniquité. » *Prov. iv, 17.* Gorgé de cette nourriture le Pharisien, entre autres propos orgueilleux, se vantait de jeûner deux fois dans le sabbat; *Luc. xviii;* il avait bu le vin, non de la vigne de Sorec, mais de la vigne des enfants de Sodome; ce vin fait de la fureur des dragons et du venin mortel des enfants des aspics, avec du fiel au lieu de raisins. Écoutons les reproches que Dieu fait à ces hommes charnels par la voix du Prophète: « Ils se nourrissent des péchés de mon peuple. » *Ose. iv, 8...* « Pourquoi passez-vous sous silence l'impiété du peuple, pourquoi vendangez-vous les iniquités et mangez-vous le pain du mensonge? » *Ose. x, 13.* Les Juifs avaient donc osé interroger Dieu; ils voulaient savoir pourquoi il n'avait pas jeté les yeux sur eux lorsqu'ils jeûnaient et qu'ils humiliaient leurs âmes, et ils oubliaient eux-mêmes qu'au rapport de l'histoire des anciens jours le Sei-

comedentes eos cibos quos creavit Deus fidelibus et his qui cognoscunt veritatem, ut sumant eos cum gratiarum actione, sed illos de quibus scriptum est in Proverbiis: « Hi enim aluntur cibis impietatis et vino iniquitatis inebriantur. » *Prov. iv, 17.* Hujuscemodi epulis saturatus Phariseus, inter cetera verba superbia, his in sabbato se jejunare jactabat; *Luc. xviii;* qui non liberat vinum de vinea Sorec, sed de vinea Sodomorum, cujus vinum foror draconum est et foror aspidum insuavis, et uva eorum uva fellis. Quos Deus arguit per Prophetam: « Peccata populi mei comedunt; » *Ose. iv, 8;* et rursum: « Quare tacuistis impietatem eorum, et iniquitates vindemistis et comeditis frumentum mendacii? » *Ose. x, 13?* Quia igitur proposuerant questionem Deo, scire cupientes quare jejunaverint et humiliaverint animas suas, et Deus non respexerit; oblii veteris historiae, cur non respexerit ad munera Cain, qui recte quidem offerrebat, sed non recte dividebat cum fratre, *Gen. iv,* Dei non videns charitatem, dicente Scriptura: « Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et proximum tuum sicut teipsum; » *Math. xxii, 39;* propterea respondit

gneur n'avait eu aucun égard aux présents de Cain, dont l'offrande était correcte quant au cérémonial, mais qui n'observait pas le juste partage de ses biens avec son frère, *Gen. iv,* et ne voyait pas comment on aime Dieu conformément au précepte de l'Écriture: « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, et votre prochain comme vous-même. » *Math. xxii, 39.* Aussi Dieu leur répond qu'il ne condamne pas les jeûnes, mais les œuvres que ces jeûnes cachent: « Dans les jours de vos jeûnes on trouve vos volontés; » vous faites, non la volonté de Dieu, mais vos caprices, conduite que l'Apôtre condamne en ces termes dans son Épître aux Ephésiens: « Vous avez vécu selon le prince des puissances de l'air, de ces esprits qui exercent maintenant leur pouvoir sur les enfants de l'incrédulité; et nous avons tous été aussi nous-même autrefois dans les mêmes désordres, vivant selon nos passions criminelles, nous abandonnant aux désirs de la chair et de notre esprit; car nous étions naturellement enfants de colère ainsi que les autres. » *Ephes. ii, 2, 3.*

D'après les Septante, Isaïe poursuit: « Vous opprimez » ou « vous affligez tous ceux qui vous sont soumis. » La traduction de Théodotion et de Symmaque, que nous avons suivie en cet endroit, est de beaucoup préférable: « Vous exigez tout ce qu'on vous doit. » Cela montre qu'il

n'est pas sans danger d'exiger ce que nous doit le pauvre qui n'est pas à même de payer, et qu'il faut rendre à notre débiteur qui a froid le manteau que nous avons pris comme gage, de peur que sa plainte n'arrive jusqu'à Dieu. Et en effet, celui qui donne au pauvre prête à Dieu, *Prov. xix,* tandis que celui qui exige ce qui lui est dû de celui qui ne l'a pas, fait violence à Dieu. Tel est bien le sens sur ce point, puisque nous lirons tout à l'heure ceci dans ce même chapitre: « Rompez les chaînes de l'impie, brisez les fardeaux qui accablent les autres. » Ces fardeaux, ce sont les chiropages qui les lient. A quoi bon avoir un visage pâli par les jeûnes, à quoi bon jeûner, si l'on suscite des procès et des querelles, alors que l'Écriture dit: « Les querelles sont la joie de celui qui aime les péchés? » *Prov. xvii, 11.* Ce n'est point l'esprit de querelle qui convient au serviteur de Dieu, c'est la douceur, *II Tim. ii,* à l'exemple de celui qui a dit; « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » *Math. xi, 29.* L'humilité doit donc, non pas être feinte, mais venir du cœur, et nous devons rechercher, non les louanges des hommes, mais le témoignage d'une bonne conscience. Vous jeûnez, dit le texte, et vous accablez de coups le faible, et vous meurtrisiez sa joue de soufflets. Aussi l'Apôtre veut-il que l'Évêque ne soit point prompt à frapper, parce que celui qui ne peut contenir ni sa main ni sa

Deus, quod non jejunia reprobet, sed opera que in jejunis fiunt, dicens: « In diebus jejuniorum vestrorum inveniuntur voluntates vestrae, » ut non Dei, sed vestras faciatis voluntates, quas Paulus scribens Ephesius reprobavit: « Juxta principem potestatis aeris, spiritus qui nunc operatur in filiis incredulitatis, in quibus et nos omnes conversati sumus aliquando, in desideris carnis nostrae, facientes voluntatem carnis et cogitationum; et de arum natura filii irae, sicut et ceteri. » *Eph. ii, 2, 3.*

Quodque sequitur juxta LXX: « Et omnes subjectos vobis compungitis, » sive « affligitis, » melius Theodotus et Symmachus translulerunt, quos nos in hoc loco secuti sumus: « Et omnes debiliores vestros repletis. » Ex quo ostendit, non esse absque periculo repetere pauperem qui solvendo non sit, et pallium quod pignoris loco tuleris, argenti non reddere debitoris, ne clamor ejus perveniat ad Deum. Qui enim miseretur pauperis, Deo fenerat, *Prov. xix,* et e contrario qui repellit non habentem, Deo facit violentiam. Atque ut sciamus hunc sensum esse in presenti loco, etiam in consequentibus in hoc eodem capitulo lecturi

sumus: « Dissolve colligationes impietatis, solve fasciculos deprimentes; » haud dubium quin chiropage significet. Quid enim prodest jejunia ora pallere, et ad lites et ad jurgia jejunare, dicente Scriptura: « Qui amat peccata, gaudet jurgis? » *Prov. xvii, 11.* Servum autem Domini non oportet litigare, sed esse mansuetum, *II Tim. ii,* et imitari eum qui dicit: « Discite a me, quia mitis sum et humilis corde; » *Math. xi, 29;* ut humilitas non sit affectata, sed cordis, nec gloriam quaerens hominum, sed animae conscientiam. Jejunatis, inquit, et percutitis pugnis humilem, et alapis verberatis. Unde episcopus non debet esse percursor; *I Tim. iii;* quomodo enim potest libidinem refragare, qui nec manum valet cohibere nec linguam? Hujuscemodi jejunia et in exordio hujus prophetae Dominus arguit, dicens: « Jejunium et olium, neomenias et sabbata, et alias solemnitates vestras dicit anima mea. » *Isa. i, 13.* Unde praecipitur per Joel: « Sanctificate jejunium, praedicate eurationem, » *Joel. ii, 15,* ut a viliis jejunamus, et bonis operibus, curatisque peccatis, hant sancta jejunia. Denique sequitur: « Egredietur sponsus de cubili suo, et sponsa de thalamo suo, »

langue, ne saurait mettre un frein à ses passions. Des les premières pages d'Isaïe le Seigneur a déjà réprouvé les jeûnes hypocrites : « Je ne puis plus souffrir votre jeûne et votre repos, vos néoméniés, vos sabbats et vos autres fêtes. » *Isa. i, 13.* De là le précepte de Joël : « Sanctifiez le jeûne, publiez la médication, » *Joel. ii, 13*, c'est-à-dire, abstenons-nous des vices, et après nous être purifiés des péchés rendons saints nos jeûnes par les bonnes œuvres. Joël ajoute : « Que l'époux sorte de sa couche et l'épouse de son lit nuptial, » c'est-à-dire, vaquons à la prière dans le temps du jeûne, de peur que notre homme intérieur ne mange des chairs du dragon qui a été donné en aliment aux peuples d'Éthiopie. Si nous parlons de la sorte, ce n'est pas que nous condamnions les jeûnes, grâce auxquels Daniel, cet homme rempli de désirs, mérita de connaître l'avenir ; *Dan. ix* ; c'est par là que les Ninivites apaisèrent la colère de Dieu ; *Jon. iii* ; Élie, *III Reg. xix*, et Moïse, *Exod. xxxiv*, pendant quarante jours d'abstinence se rassasièrent de l'intimité avec Dieu, et le Seigneur lui-même *Math. iv* jeûne pareillement, pendant quarante jours dans le désert, afin de nous laisser une époque solennellement consacrée au jeûne. Mais nous voulons dire qu'il ne sert de rien d'avoir le ventre vide, si l'on commet les péchés qui déplaisent à Dieu, et, pour citer un exemple entre mille, d'imiter ceux qui font pâlir leurs visages pour que les hommes voient qu'ils jeûnent ; ceux-là, ils

ut tempore jejuniū vacemus orationi, ne interius homo noster draconis vescatur carnibus, qui datus est in escam populis Æthiopiū. Et hæc dicimus, non quo jejuniā reprobemus, per quos et Daniel vir desideriorum futura cognovit, Daniel. ix, et Ninivite iram placaverunt Dei, Jon. iii, et Elias, III Reg. xix, ac Moyses, Exod. xxxiv, quadraginta dierum esurie, Dei familiaritate saturati sunt, et ipse Dominus, Math. iv, totidem diebus in solitudine jejunavit, ut nobis solemus jejuniū dīs relinquere; sed quo non prosit vacuum portare ventrem et alia facere quæ Deo displicent, atque, ut appareat prætermittam, exterminare facies suas ut appareat hominibus jejunare, qui in præsentia gloriæ consequentes, excludentur a regno Dei, qui receperunt mercedem suam. *Math. vi.* Unde et Apostolus, si etiam corpus suum tradat martyrio, ut « ardeat, » sive « glorietur, » (utrumque enim fertur in exemplariis) absque Dei charitate, I *Corinth. xiii*, quæ est in cordis conscientia, frustra se dicit sanguinem fundere.

« Nolite jejunare sicut usque ad hunc diem, ut au-

ont cherché la gloire de ce monde et ils seront exclus du royaume de Dieu, puisqu'ils ont reçu leur récompense. *Math. vi.* De là le langage de l'Apôtre : En vain, dit-il, je livrerai mon corps au martyre pour « être brûlé » ou pour « être glorifié, » (on trouve tantôt l'une et tantôt l'autre de ces deux leçons dans les exemplaires), si je n'ai point la charité qui consiste dans une bonne conscience, il ne me servirait de rien de donner mon sang. I *Corinth. xiii.*

« Ne jeûnez plus à l'avenir comme vous avez fait jusqu'à cette heure en faisant retentir l'air de vos cris. Le jeûne que je demande consiste-t-il en ce qu'un homme afflige son âme pendant un jour, qu'il fasse comme un cercle de sa tête en l'inclinant et qu'il prenne le sac et la cendre? Est-ce là ce que vous appelez un jeûne et un jour agréable au Seigneur? » *Isa. lvm, 4, 5.* Les Septante : « Croyez-vous jeûner pour moi, quand vous le faites comme aujourd'hui pour qu'on entende les cris que vous poussez? Ce n'est point là le jeûne que je demande. Que m'importe que vous humiliiez votre âme pendant un jour, que vous tordez votre cou comme un cercle, que vous vous couchiez sur le cilice et la cendre? Ce n'est point là ce que vous devez appeler un jeûne agréable à Dieu. » Pour ne point paraître condamner le jeûne, dont il a fait un précepte, Dieu enseigne comment il faut jeûner, ou plutôt, avant d'enseigner ce qu'on doit faire, il montre ce qu'on doit éviter : « Afin qu'on entende reten-

diatur in excelso clamor vester. Numquid tale est jejunium quod elegi, per diem affligere hominem animam suam? Numquid contorquere quasi circulum caput suum, et saccum et cinerem sternere? Numquid istud vocabis jejunium et diem acceptabilem Domino? » *Isa. lvm, 4, 5.* LXX : « Quid mihi jejunatis, sicut hodie, ut audiat in clamore vox vestra? Non tale jejunium elegi, et diem humiliare animam suam. Neque si incurveris quasi circulum collum tuum, et cilicium et cinerem substraveris; nec sic vocabitis jejunium acceptabile. » Ne videatur reprobare jejunium, quod ipse præceperat, docet quomodo jejunandum sit; imo antequam doceat quid sequatur, instruit quid debeat declinare : « Ut audiat, » inquit, « in excelso clamor vester; » ne ad orationem deferatis clamorem, orantes in synagogis et angulis platearum, ut ab hominibus videamini. *Math. vi.* et elevetis vocem in excelsum, et cum Phariseo, qui Domini judicio condemnatur, vestra jejunia et opera predicetis. *Luc. xvii.* Propter quod Dominus Phariseorum reprobus orationem, docet discipulos quomodo orare debeant.

tir l'air de vos cris; » n'affectez pas de prier à grands cris en vous tenant debout dans les synagogues et au coin des rues, pour être vus des hommes; *Math. vi.* ne faites pas retentir l'air de vos cris et ne publiez pas vos jeûnes et vos œuvres comme le Pharisien qui condamne la sentence du Seigneur. *Luc. xviii.* C'est pourquoi Jésus-Christ, réprochant la manière de prier des Pharisiens, enseigne à ses disciples comment ils doivent prier : Retirez-vous, leur dit-il, dans l'asilé fermé de votre âme, pour y parler seul à seul avec Dieu, qui entend même le silence du cœur; criez du fond du cœur : « Père, père; » *Rom. viii, 15*; ne cherchez pas l'amaigrissement du visage, mais lavez-le dans l'eau et oignez d'huile votre tête. A ce sujet, l'évangéliste Jean écrit : « Quant à vous, vous avez reçu l'onction du saint; » *Joan. i, 20*; et cette onction les saute-tiène eux-mêmes. Dieu, en effet, ne demande pas seulement l'affliction et l'humiliation de l'âme par la mortification de la chair, qu'on baisse le cou en le tordant comme un cercle, et qu'on aille la démarche triste, conformément à cette parole du Psalmiste : « J'ai été affligé et je suis devenu tout courbé, et je marchais accablé de tristesse durant tout le jour, » *Psal. xxxvii, 7*; ni qu'on dorme sur la cendre, comme firent David et Achab; *II Reg. iii et III Reg. xxi*; il veut qu'à cela on ajoute ces prescriptions qu'il donne après. Du reste, l'Apôtre rapporte qu'il jeûnait

*Math. vi.* clauso pectoris sui cubiculo, ut soli loqueretur Deo, qui potest silentium cordis audire; ut clament in cordibus suis : « Abba pater; » *Rom. viii, 15*; et non exterminet facies suas, sed lavent aqua et caput ungant oleo. De quo et Joannes Evangelista scribit : « Et vos unguentum habetis a sancto; » *I Joan. i, 20*; quo cum uncti fuerint, etiam ipsi sancti fiant. Non enim querit Deus afflictionem solum et humiliationem animæ per injuriam corporis, ut instar circuli torquet corpus, et colla submittat, ac tristis incedat, juxta illud quod in Psalmis dicitur : « Afflictus sum et inceratris usque ad finem, tota die contristatus incedebam; » *Psal. xxxvii, 7*; nec ut sacco quis vestiatur, et in cinere dormiat, quod de David et de Achab legitur; *II Reg. iii*; *III Reg. xxi*; sed ut cum istis hæc faciat que sequuntur. Alioquin et Apostolus frequenter jejunare se dicit, *II Corinth. vi et xi*, et Dominus, cum sponsus a discipulis suis fuerit alatus, docet eos jejunaturos, *Math. vi.* et in Psalmis penitens loquitur : « Manducavi sicut cinerem panem meum, et potum meum cum fletu miscebam. » *Psal. ci, 10.* « Et cum mihi molesti essent, induchar cilicium. » *Psal. xxxvii.*

souvent; *II Corinth. vi et xi*; notre Seigneur annonce à ses disciples qu'ils devront jeûner, quand ils n'auront plus l'époux; *Math. vi*; et le Roi pénitent des psaumes nous dit : « Je mangerais la cendre comme le pain et je mêlais mes larmes avec ce que je buvais. » *Psal. ci, 10.* « Lorsque mes ennemis m'accablaient, je me revêtais d'un cilice. » *Psal. xxxvii, 13.* Nous apprenons par là qu'il faut faire d'abord la volonté de Dieu sans négliger les pratiques qu'il conseille.

« Le jeûne que j'approuve n'est-ce pas plutôt celui-ci? Rompez les chaînes de l'impie, débarrassez de leurs fardeaux ceux qui en sont accablés, renvoyez libres ceux qui sont opprimés et brisez tout ce qui charge les autres. Faites part de votre pain à celui qui a faim, et faites entrer dans votre maison les pauvres et ceux qui ne savent où se retirer. Lorsque vous verrez un homme nu, revêtez-le, et ne méprisez point votre propre chair. » *Isa. lvm, 6, 7.* Les Septante : « Est-ce un tel jeûne que j'approuve, dit le Seigneur? non, mais rompez toute chaîne d'iniquité. Abandonnez les obligations nées de la force des cautions. Faites rémission à ceux qui sont accablés et brisez tout écrit injuste. Faites part de votre pain à celui qui a faim et faites entrer dans votre maison les pauvres qui n'ont pas de toit. Si vous voyez un homme nu, couvrez-le, et ne méprisez pas les autres hommes avec qui vous formez une même

13. Ex quo discimus hæc faciendā primum esse quæ vult Dominus et non alia præterenda.

« Nonne hoc magis jejunium quod elegi? Dissolve colligationes impietatis, solve fasciculos deprimentes, dimitte eos qui contracti sunt liberos et omne onus disrump. Frange esurienti panem tuum, et egenos vagosque induc in domum. Cum videris nudum, operi eum, et carnem tuam ne despereris. » *Isa. lvm, 6, 7.* LXX : « Nonne tale jejunium elegi, dicit Dominus? sed solve onem colligationum iniquitatis. Dissolve obligationes violentarum cautionum. Dimitte fractos in remissionem et omnem scripturam iniquam concide. Frange esurienti panem tuum, et pauperes sine tecto induc in domum tuam. Si videris nudum, operi, et domesticos seminis tui ne despereris. » Postquam docuit quæ jejunium reprobat, ostendit quæ liberet accipiat. « Dissolve, » inquit, « colligationes impietatis, solve fasciculos deprimentes; » sive ut LXX manifestius translulerunt, « obligationes violentarum cautionum, » quas nostri, verbi ambiguitate decepti, id est, τὸ ἀδικημάτων, « commutationes » pro « chirographis » interpretati sunt. Significat autem chartarum

famille. » Après avoir montré quel jeûne il condamne, Dieu fait voir quel est celui qui lui est agréable. « Rompez les chaînes de l'impïété, déchargez de leurs fardeaux ceux qui en sont accablés; » ou bien, d'après la traduction moins énigmatique des Septante, « abandonnez les obligations nées de la force des cautions, » que nos interprètes, trompés par l'ambiguïté du mot *συνασφάλαια*, ont exprimé par changements au lieu de acte chirographaire. C'est une allusion aux dossiers de contrats, où les prêteurs consistent leurs prétentions criminelles pour opprimer le pauvre sous le poids des dettes, ce qui est une cause permanente de sédition, la plus grande, dans toutes les villes. De là la retraite du peuple romain sur les montagnes voisines et les Tables nouvelles de la loi, que les Grecs appellent *ῥηθίων ἀποκρίσεις*, abolition des dettes. Le Prophète ne défend donc pas à qui que ce soit d'exiger ce qui lui est dû, surtout ce qu'il a donné avec justice et qu'il réclame justement, puisqu'il serait fauteur de sédition tribunitienne; mais là où il y a caution injuste, là où l'usure a pressuré les pauvres, là les contrats de cautions et toutes les chaînes d'iniquité doivent être rompues. On bien il faut s'en tenir à dire que tout ceci a trait au jeûne, et que le véritable jeûne consiste dans l'affliction et l'humiliation de l'âme, bien que l'affliction du corps plaide en faveur du pardon des péchés. L'Écriture sainte enseigne que nous devons remettre leurs dettes à ceux qui nous doi-

*fasciculos, in quibus feneratorum calumnie continentur, et opprimuntur pauperes ere alieno, quæ in cunctis urbibus seditiosis causa vel maxima est. Unde et Romanus populus vicinos occupat montes, et Tabule novæ, quas Greci appellant ῥηθίων ἀποκρίσεις. Non ergo præcipit Propheta ne exigat unusquisque quod debitum est, maxime quod iuste dedit et iuste repetit, aliquoquin Tribunitia esset seditionis assertor. Sed ubi iniqua est cautio, ubi opprimuntur pauperes calumnia, ibi fasciulis cautium et omnibus iniquitatibus vincula rumpenda sunt. Vel certe hoc dicendum, quia de jejuniis sermo est, et jejuniium afflictionem atque humilitationem habet animæ, afflictio autem corporis peccatorum indulgentiam deprecatur. Docet Scriptura divina ut dimittamus debitoribus nostris, ut et Pater celestis dimittat nobis debita nostra. Marc. xi. Vetus narrat historia, anno remissionis septimo vel quinquagesimo, qui est verus Jubilæus, omnes possessiones redire ad dominos, et reddi servis pristinam libertatem, cunctaque nomina, que vulgo appellant cautiones, irrita fieri. Levit. xxv et xxvii. Si (Al. Sin) autem hoc veteri*

vent, afin que notre Père céleste nous remette à nous-même ce que nous lui devons. *Marc. xi.* L'ancien Testament raconte que la septième année, celle du sabbat de la terre, ou la cinquantième, qui est le vrai jubilé, toutes les propriétés retournaient à leurs maîtres, qu'on rendait aux esclaves leur liberté d'autrefois et que tous les titres, vulgairement appelés cautions, devenaient nuls. *Levit. xxv et xxvii.* Si c'est là un commandement de l'ancienne loi, *Exod. xxi*, combien plus c'en est-il un de l'Évangile, où, *Matth. v*, tout ce qui est bien est doublement prescrit et qui non-seulement nous défend d'arracher œil pour œil et dent pour dent, mais nous ordonne en outre de tendre l'autre joue à celui qui nous a frappé. Or ces mots antérieurs : « Vous exigez tout ce qu'on vous doit, » s'appliquent réellement aux crédeurs, puisqu'il est dit clairement au sujet des débiteurs : « Renvoyez libres ceux qui sont accablés, » ceux que la pauvreté oppresse et que le besoin torture, ne souffrez pas que des hommes libres mendient. Brisez tout fardeau qui les opprime. Les Septante disent plus clairement : « Brisez tout contrat injuste; » ce que Symmaque rend ainsi : « Mettez en pièces toute caution fautive. »

Mais, dira peut-être quelqu'un, je n'ai pas de débiteurs, que dois-je faire pour que mon jeûne soit agréable? Le texte poursuit : « Faites part de votre pain à celui qui a faim. » On ne dit pas : Un d'entre plusieurs pains, mais le seul pain que

*Legæ, Exod. xxi, præcipitur, quanto magis in Evangelio, ubi, Matth. v, omnia que bona sunt duplicentur, et nequaquam oculum pro oculo, dentem pro dente jubetur erueri, sed verberanti præbere maxillam! Atque ut sciamus illud quod supra diximus : « Omnes debitores vestros repetitis, » de creditoribus scribi, de debitoribus jungitur manifestus : « Dimittite eos qui contracti sunt liberos, » hoc est, qui paupertate sunt fracti, quos afflixit inopia, ne liberos sine mendicare. Et omne onus que deprimentur, prout pro quo manifestus Septuaginta transulerunt : « Et omnem scripturam iniquam conscinde; » quod Symmachus transtulit : « Et omnem cautionem falsam dirumpite. »*

*Sed poterat fieri, ut aliquis diceret : Non habeo debitoribus, quid facere debeat, ut suscipiatur jejuniium meum? Sequitur : « Frange esurienti panem tuum. » Non plures panes, ne de paupertate causeris, sed unum panem. Nec ipsum totum, sed partem panis quam si non jejunares comesturus eras, ut jejuniium tuum non sit in crum marsupii, sed saturitas animæ. Pulchreque addidit : « tum, » ne de rapina facias elemosynam :*

vous avez, afin que vous ne prétexiez pas de votre pauvreté. Et ne donnez pas tout le pain, mais la part de pain que vous auriez mangée si vous n'aviez pas jeûné, afin que votre jeûne ne produise pas un gain pour votre bourse, mais rassasie votre âme. En outre, l'Écriture dit expressément *notre* pain, afin que ce ne soit pas du produit de la rapine que vous fassiez l'aumône : « car les richesses ont été données au riche pour le rachat de son âme, » *Prov. xiii, 6*, et c'est de son propre bien qu'il faut honorer le Seigneur. *Prov. iii, 9.* Au reste, si vous n'avez pas de pain et si la foule de ceux qui ont faim est trop grande, vous pouvez donner une chose dont vous ne souffrirez aucun dommage, une chose qui n'occasionne aucune dépense : « Faites entrer dans votre maison les pauvres » qui n'ont pas de toit. Le texte hébreu dit simplement : « Dans une maison, » afin que, si vous n'en avez pas qui vous appartient, vous les fassiez entrer dans l'asile que vous avez loué ou que vous devez à la bienfaisance. « Si vous voyez un homme nu, couvrez-le. » Notre-Seigneur parlait de même dans l'Évangile : « Que celui qui a deux manteaux en donne un à celui qui n'en a pas. » *Luc. iii, 11.* Il n'a pas ordonné de partager le seul que l'on a, ce que beaucoup feraient dans un but de popularité vaine; il a enjoint de n'en pas garder deux, et il a multiplié les préceptes de justice jusqu'à montrer que le don d'un verre d'eau froide trouve sa récompense. « Et ne méprisez point votre propre chair. » Tout homme, en effet,

est notre propre chair. Selon la parabole de l'Évangile au sujet de celui-ci qui descendait de Jérusalem à Jéricho et qui fut blessé par des voleurs, celui-là est le prochain qui exerce la miséricorde. *Luc. x.* Quant à la traduction des Septante : « Ne méprisez pas ceux que la communauté de race fait de la même famille que vous, » par ceux que la communauté de race fait de la même famille, il faut entendre ceux au sujet de qui l'Apôtre enseigne qu'il faut faire l'aumône à tous, mais surtout à ceux qu'une même foi a rendus comme nous domestiques du Seigneur. *Galat. vi.* Ceux-là sont notre chair et notre race qui sont avec nous les enfants d'un même père. C'est à eux que le Sauveur tendait la main en ces termes : « Ma mère et mes frères sont ceux qui font la volonté de mon Père. » *Marc. iii, 34, 35.* Et pour que nous sachions bien que l'ancien et le nouveau Testament émanent d'une seule et même source divine, Notre-Seigneur tient le même langage dans l'Évangile au sujet de ceux qui doivent se tenir à droite au jour du jugement : « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui a été préparé pour vous dès l'origine du monde. Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'étais malade, j'étais en prison, et vous êtes venu me visiter; j'étais voyageur, et vous m'avez conduit dans votre maison; j'étais nu, et vous m'avez vêtu. » *Math. xxv, 34 et seqq.* Et les justes disant par humilité qu'ils n'ont rien fait de tout cela à notre Sei-

*« Redemptio enim animæ viri, propria divitiis; » Prov. xiii, 6; et in alio loco : « Honora Dominum de tuis justis laboribus. » Prov. iii, 9. Certe si panem non habes et esurientium plurima multitudo est, præbe de quo nullum damnum pateris, in quo nulla dispendia sunt; « pauperes » absque tecto « induc in domum tuam. » Sive, ut in Hebraico habetur, « in domum, » ut si tuam non habes, inducas in hospitium, quod vel mercede conductum, vel beneficio possides. « Si videris nudum, operi. » Quod et Dominus in Evangelio loquebatur : « Qui habet duas tunicas, det alteram non habenti. » *Luc. iii, 11.* Non enim unum jussit scindi et dividi, quod multum popularis auræ causa faciunt; sed alteram non servari, augens præcepta justitiæ, ut etiam calicem aquæ frigidæ porrectum habere præmia diceret. « Et carnem, ait, tuam ne despexeris. » Omnis enim homo caro nostra est. Et juxta Evangelicam parabolam ejus qui de Jerusalem descendebat Jericho et latronibus vulneratus est, ille proximus appellatur*

qui benefecerit. *Luc. x.* Vel certe juxta Septuaginta qui dixerunt : « Et domesticos seminis tui ne despicias, » domesticos seminis illos intelligamus, de quibus et Apostolus docet, omnibus faciendam esse elemosynam, maxime autem domesticis fidei. *Galat. vi.* Illi enim caro nostra sunt et semen nostrum, qui de uno nobiscum parente generantur. Ad quos extendebat et Salvator manum, dicens : « Mater mea et fratres mei hi sunt, qui faciunt voluntatem Patris mei. » *Marc. iii, 34, 35.* Atque ut sciamus unum esse Dominum et novi et veteris Instrumenti, eundem et Dominum loquitur in Evangelio de his qui in die judicii a dextris staturi sunt : « Venite, benedicti Patris mei, possidete regnum preparatum vobis constitutione mundi. Esurivi enim et dedistis mihi manducare; sitiivi et dedistis mihi bibere; infirmus eram et in carcere, et venistis ad me; peregrinus, et duxistis me in domum vestram; et nudus, et vestistis me. » *Math. xxv, 34 seqq.* Illisque humilitate dicentibus se nihil fecisse

gneur et Sauveur, celui-ci leur répond : « Autant de fois que vous l'avez fait à l'égard de l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait. »

Au sens figuré, voici l'explication plausible : Celui qui s'abstient de tout mal et qui veut que son jeune soit favorablement accueilli, non content de s'éloigner du mal, doit en outre pratiquer le bien, afin de rompre toutes les chaînes d'iniquité dans lesquelles les fourberies des hérétiques retiennent les simples d'esprit, et ces filets, ces nœuds coulants, *σπαραγγίλια*, qui étranglent l'âme captive et que le Prophète nous fait entrevoir dans le psaume : « Pour ceux qui donnent tête baissée dans les filets, le Seigneur les joindra à ceux qui commettent l'iniquité. » *Psaln.* cxxiv, 5. Tous ceux, en effet, que retiennent les liens de l'hérésie s'éloignent du Seigneur; ils sont semblables au boeuf qu'on mène à l'abattoir; ils échangent de leur plein gré la vérité pour le mensonge. Le serviteur de l'Eglise doit donc rendre à la liberté ces sortes de captifs accablés sous le poids d'une injuste sentence; il doit lacérer et anéantir tout écrit des hérétiques, au sujet desquels nous lisons dans le même Isaïe : « Malheur à ceux qui établissent des lois d'iniquité et qui font des ordonnances injustes pour opprimer dans le jugement les pauvres de mon peuple! » *Isa.* x, 1, 2, afin qu'ils ne puissent retenir les âmes simples prisonnières dans leurs filets. Cela fait, il doit faire part de son pain, le pain de la

*Domino Salvatori*, respondit : « *Quandiu fecistis uni de fratribus meis minimis, michi fecistis.* »

Justa tropologia hæc possumus dicere : Qui jejunit ab omnibus malis et vult suum jejunium respici, non solum declinet a malo, sed et faciat bonum, et solvat omne vinculum iniquitatis, quo simplices quique credentium hæreticorum fraudibus colligati sunt, et *σπαραγγίλια*, « obligations » violentorum tractatum, et quæ et in *psalmo* Propheta demonstrat, dicens : « Declinantes autem in obligationes, adducet Dominus cum operantibus iniquitatem. » *Psaln.* cxxiv, 5. Omnes enim qui hæreticorum vinculis alligantur, declinant a Domino; et quasi hos ductus ad viciniam; et eligunt alique commutant pro veritate mendacium. Istiusmodi igitur homines, qui sunt fracti iudicio, dimittat vir Ecclesiasticus atque dissolvat; et omnem scripturam hæreticorum, de quibus hic idem Propheta dicit : « Vos qui scribitis iniquitatem, scribentes enim scribitis malitiam, rapientes iudicium pauperum populi mei. » *Isa.* x, 1, 2, solvat atque dirumpat, ut nequaquam laqueis suis simplices quosque teneant irretitos. Et cum hoc

doctrina de l'Eglise, à ceux qui ont faim, comme le fit le divin Maître, quand il donna aux Apôtres dans l'Evangile, non pas des pains entiers tels qu'ils étaient dans la loi, mais des petits morceaux des pains qu'il avait rompus et dont les restes remplirent sept corbeilles et douze paniers, afin qu'ils eussent de quoi faire largesse aux pauvres. *Matth.* xv. Ceux que vous verrez privés de la chaleur de la foi et grelottant hors de l'Eglise le froid de l'incrédulité, indigents et sans asile, faites-les entrer, dit le Prophète, dans la maison et couvrez-les du manteau incorruptible, afin que, revêtus de la tunique de Jésus-Christ, ils sortent de ces sépultures où ils démentent, comme nous le dit l'Ecriture au sujet de cet homme qui, possédé par une légion de démons, habitait tout nu dans les monuments des morts. En agissant ainsi et en étendant vos libéralités à tous, venez plus particulièrement en aide à ceux qu'une même foi a faits, comme nous, serviteurs du Seigneur.

« Alors votre lumière éclatera comme l'aurore, vous recouvrirez bientôt votre santé, votre justice marchera devant vous et la gloire du Seigneur fermera votre marche. Alors vous invoquerez le Seigneur, et il vous exaucera; vous crierez vers lui, et il répondra : Me voici. » *Isa.* lviii, 8, 9. Les Septante : « Alors éclatera votre lumière du matin, vous serez bientôt guéri de toutes vos blessures, votre justice marchera devant vous en votre présence, et la gloire de Dieu

fecerit, frangat doctrinam Ecclesiasticam esurientibus panem summi, quod fecit et Dominus, fractos panes Apostolis tribuens, quos eis in septem sportis et duodecim cophinis, nequaquam integros sicut habebatur in Lege, sed comminutos atque contractos in Evangelio dereliquit, ut haberent quod pauperibus largirentur. *Matth.* xv. Quos videris non habentes calorem fidei, sed extra Ecclesiam frigoribus infidelitatis algentes, inopes atque peregrinos, induc, ait, in domum Ecclesie et operi incurruptionis pallio, ut vestiti Christi tunicam, nequaquam maneat in sepulchris, quod de eo legitur, qui possessus a daemonum legione, nudus habitabat in memoria mortuorum. Camque, inquit, hæc feceris et liberalitas tua ad omnes exposita fuerit, specialiter ne despicias domesticos fidei.

« Tunc erumpet quasi mane lumen tuum, et sanitas tua cito oriatur, et anteibit faciem tuam iustitia tua et gloria Domini colliget te. Tunc invocabis, et Dominus exaudiet; clamabis, et dicitur : Ecce adsum. » *Isa.* cxiii, 8, 9. LXX : « Tunc erumpet matutinum lumen tuum, et sanitates tue cito orientur, et præbit in

vous environnera. Alors vous crierez, et Dieu vous exaucera. Vous n'aurez pas fini de parler, qu'il répondra : Me voici. » Si vous ne faites point ce qui vient d'être interdit et si vous faites ce qui vient d'être prescrit, alors votre jeune sera agréable à Dieu, alors éclatera pour vous la lumière du matin, le soleil de justice, que Dieu le Père annonçait en ces termes par la bouche de Malachie : « Le soleil de justice se lèvera pour vous qui avez une crainte respectueuse pour mon nom et vous trouverez votre salut sous ses ailes. » *Malach.* iv, 2. Ce soleil n'est autre que la lumière dont Isaïe parle ici. Comme la lumière du matin dissipe les ténèbres, ainsi le flambeau de la science et de la vérité dissipe toutes les erreurs. « Vous recouvrirez bientôt votre santé. » *Aquila*, traduisant mot à mot, a dit : « La cicatrice de votre blessure se fermera promptement; » c'est-à-dire qu'après le lever du soleil de justice, les plaies de nos péchés promptement cicatrisées se fermeront. Les Septante ayant écrit *τὴ ἰασησὶ σου*, vos guérisons, des interprètes latins ont lu *ἰασησὶ*, vêtements. De là vient que plusieurs, trompés par cette fautive traduction, se servent de ce passage comme preuve de la résurrection du corps, qui est, disent-ils, le vêtement de l'âme et qui se lèvera au jour de la résurrection. « Votre justice marchera devant vous, » conformément à ce que dit Jacob : « Ma justice m'exaucera demain, » *Genes.* xxx, 33, et alors s'accom-

plura ce qui est écrit : Voilà l'homme et ses œuvres. « Et la gloire du Seigneur vous environnera » comme le plus beau de tous les vêtements, afin que vous soyez glorifiés devant Dieu et devant les hommes. « Alors vous invoquerez le Seigneur, et il vous exaucera; vous crierez vers lui, et il répondra : Me voici, » non en paroles, mais en actes : non par des mots, mais par ses bienfaits. La preuve en est à la lettre dans l'Evangile, quand au lépreux qui lui disait : « Si vous le voulez, vous pouvez me purifier, » Notre-Seigneur répondit : « Je le veux, soyez guéri. »

« Si vous ôtez la chaîne d'au milieu de vous, si vous cessez d'étendre la main contre les autres et de dire des paroles désavantageuses au prochain, si vous assistez le pauvre avec effusion de cœur, et si vous remplissez de consolation l'âme affligée, votre lumière se lèvera dans les ténèbres et vos ténèbres seront comme le midi. » *Isa.* lviii, 10. Les Septante : « Si vous vous déliez de tout lien, si vous renoncez à tout commandement injuste, si vous cessez toute parole de murmure, si vous partagez de bon cœur votre pain avec celui qui a faim et si vous rassasiez l'âme humiliée, votre lumière se lèvera dans les ténèbres et vos ténèbres seront comme le midi. » Nous trouvons deux fois dans ce passage le mot hébreu *Mora*, qui veut dire « collier de fer » dans Jérémie. *Jeren.* xviii. Là où nous avons écrit d'après les Septante : « Rompez les liens nés des

conspectu tuo iustitia tua, et gloria Dei circumdabit te. Tunc clamabis, et Deus exaudiet te. Adhuc loquente te, dicitur : Ecce adsum. » Quando illa non feceris quæ præteritis sermo narravit, et ista feceris de quibus nunc diximus, tunc acceptabile erit jejunium tuum, et erumpet matutinum lumen tuum, sol videlicet iustitiæ, de quo Malachias propheta ex persona Dei Patris loquitur : « Orietur vobis timentibus nomen meum sol iustitiæ et sanitas in penis ejus. » *Malach.* iv, 2. Qui ibi sol, hic lux dicitur. Sicut enim matutina lux solvit tenebras, ita lumen scientiæ et veritatis omnes errores fugat. « Et sanitates, inquit, tue cito orientur. » Pro quo *Aquila*, verbum de verbo exprimens, posuit : « Et cicatrix vulneris tui cito obducetur, » ut scilicet vulnera peccatorum nostrorum ad ortum solis iustitiæ, cito obducta cicatrice, claudantur. Pro eo quod Septuaginta transtulerunt *τὴ ἰασησὶ σου*, id est, « sanitates tue, » Latini interpretes ducti nominis similitudine, *ἰασησὶ*, id est, « vestimenta » posuerunt. Unde multi translationis falsitate decepti, ad resurrectionem corporis comprobendam hoc utatur testimonio, quo scilicet vestimentum animæ corpus

accipi veluit, quod in die resurrectionis oriatur. « Et antecedit, » inquit, « in conspectu tuo iustitia tua, » secundum illud quod loquitur Jacob : « Exaudiet me cras iustitia mea, » *Gen.* xxx, 33, et implebitur quod scriptum est : Ecce homo, et opera ejus. « Et gloria Domini circumdabit te » quasi veste polcherrima, ad glorificandam apud Deum et apud homines. « Tunc invocabis, et Dominus exaudiet; clamabis, et dicitur : Ecce adsum, » non voce, sed opere; non responsione, sed beneficiis. Quod iuxta litteram et in Evangelio comprobatur, quando dicente ad Dominum leproso : « Si vis, potes me mundare, » respondit Dominus dicens : « Vale, mundare. »

« Si abstuleris de medio tui extenam, et deseris digitem extendere, et loqui quod non prodest, cum effuderis esurientium animam tuam, et animam afflictam repleveris, tunc oriatur in tenebris lux tua, et tenebre tue erunt sicut meridies. » *Isa.* lviii, 10. LXX : « Si abstuleris a te colligationem et ordinationem et verbum murmurationis, et derideris esurientem pauperem tuum et animo tuo, et animam humiliatam saturaveris, tunc oriatur in tenebris lumen tuum, et tenebre tue erunt

transactions violentes, » au seul mot *Mota* répond « transactions violentes, » ce qu'Aquila traduit par « erreur, » Symmaque par « égarement, » et Théodotion par « collier, » *λίσσις*. Dans notre dernière citation, quand nous disons : « Si vous ôtez la chaîne d'au milieu de vous, » les Septante, au lieu de chaîne, mettent « tout lien, » *πανδέσμους*, Aquila répète son interprétation première, « erreur, » et Symmaque, se rangeant à la manière de voir de Théodotion, emploie le mot de « collier. » Voilà pour les différences de traduction. Au reste, voici comment le sens se rattache à ce qui précède. Pour vous se lèvera la lumière matinale qui doit vous apporter un prompt salut, votre justice marchera devant vous et la gloire du Seigneur sera votre couronne. Il exaucera sans retard votre prière et il vous manifestera sa bonté, pourvu toutefois qu'aux œuvres déjà prescrites vous ajoutiez encore celle de briser les liens et la chaîne qui tiennent votre âme captive. De cette servitude, Pierre disait à Simon : « Je vois que vous êtes rempli d'un fiel amer et engagé dans les liens de l'iniquité ; » *Act.* viii, 23 ; et de là les larmes de Paul sur les citoyens d'Athènes courbés sous le joug de l'idolâtrie. Tant il est vrai que chacun est meurtri par les chaînes de ses péchés ! *Prov.* v. Aussi le Psalmiste supplie-t-il Dieu de le délivrer de ces fers de l'âme : « Purifiez-moi, Seigneur, des fautes qui

sicut merides. » Verbum Hebraicum מוֹתָ (מֵוֹתָ), quod in Jeremia « torques ferrea » interpretatur, *Jerem.* xviii, in presenti capitulo his legitur. In eo enim loco ubi supra juxta Septuaginta dicimus : « Dissolve obligationes violentarum communitationum, » pro uno verbo *mota* sciimus eos possidere « violentas cautiones, » pro quibus Aquila « errorem, » Symmachus « declinationem, » Theodotio (*α*) *λίσσις*, id est, « torquem, » transtulerunt. Rursum in presenti loco ubi nos veritimus : « Si abstuleris de medio tui catenam, » et pro « catena » Septuaginta *συνδέσμους*, id est, « colligationem, » sive « vinculum » transtulerunt, Aquila, sicut supra, « errorem » interpretatus est ; Symmachus in Theodotionis scita concedens, « torquem » posuit. Hoc de interpretationis varietate sit dictum. Alioquin sensus sic cum superioribus jungitur : Orietur tibi matutina lux et sanitates tuæ cito orientur, et præcedet te justitia tua, et gloria Domini coronabit te. Deprecantemque statim exaudiet et se ostendit esse presentem, ita dumtaxat si ad superiora opera hæc quoque addideris, ut tollas de te obligationem et

(2) Theodotio *λίσσις*, etc. Mss. codices legunt KATON, ut autes observavimus ad librum Nominum ad vocem *Luxa*, quam quidem interpretati sunt *λίσσις*, torquem videlicet demonstrant, vulgo *Bajam* vocant.

sont cachées en moi, et pardonnez à votre serviteur la corruption des autres. » *Psalm.* xviii, 13. Difficilement on trouverait un homme qui ne gémissé sous le poids de ces chaînes ; elles sont rares les âmes dont ce joug si lourd ne courbe pas la tête vers les œuvres mondaines et n'attache à la terre leurs regards faits pour contempler le ciel. C'est ce que l'Évangile rapporte au sujet de la femme que dix-huit ans passés dans les chaînes de Satan avaient rendue si courbée qu'elle ne pouvait point regarder en haut. *Luc.* xiii. Délivrez donc, dit la Prophétie, délivrez de cette chaîne votre conscience et votre cœur, brisez ces liens honteux et abstenez-vous de la *chirotonie*, mot que les trois autres interprètes sont unanimes à traduire par *extension du doigt* ; c'est-à-dire, non content de bannir le mal de vos pensées et de vos actions, gardez-vous même de médire du prochain, de montrer en quelque sorte chacun au doigt, de tenir des propos inutiles au bien de votre âme et d'avoir l'œil aux égarements d'autrui, au lieu de considérer les vôtres ; faites cela, et vous recevrez la récompense dont je vais parler. La plupart de nos commentateurs, expliquant le mot *chirotonie* par *ordination des clercs*, qui consiste non-seulement dans l'invocation, mais encore dans l'imposition des mains, afin sans doute qu'on ne prétende point par une invoc-

catenam qua tua anima colligata est. De qua et Petrus loquebatur ad Simonem : « In felle enim amaritudinis et obligatione iniquitatis video te esse, » *Act.* viii, 23, et Paulus dolebat, obligatum cernens idololatricæ Atheniensium civitatem. Funicibus enim peccatorum suorum uniusquisque constringitur. *Prov.* v. De quibus anime vinculis et David precabatur in psalmo : « Ab occultis meis munda me, Domine, et ab alienis parce servo tuo. » *Psalm.* xviii, 13. Difficile reperitur qui his non stringatur catenis ; raro invenitur anima que hanc gravissimam torquem non habeat suo collo circumdatam, ad terrena se opera deprimentem, ut nequaquam cælum, sed terram aspiciat. Quot et de Evangelica refertur muliere, quam vinxerat Satanas per annos decem et octo, ut incurvata cælestia non videret. *Luc.* xiii. Si ergo, ait, tuleris de medio cordis tui hanc catenam et istiusmodi vincula dissipaveris et *χίροτονίαν*, pro qua tres alii interpretes voce consona « extantum digitorum » transtulerunt, ut non solum malum ipse non cogites, et non facias, sed ne detrahas quidem proximo tuo et singulis quasi digito notes et

tion clandestine, étrange idée dont nous n'avons pu voir l'expression sans rire, conférer le sacrement de l'ordre à l'insu de celui qui le reçoit, l'entendant dans le sens de ce conseil de saint Paul à Timothée : « N'imposez légèrement les mains à personne et ne vous rendez point participant des péchés d'autrui. » *1 Tim.* v, 22. Ce n'est pas une faute légère que de jeter des perles devant les pourceaux, de donner les choses saintes aux chiens, *Math.* vii, d'accorder la prêtrise, non à la sainteté et à la connaissance approfondie de la loi de Dieu, mais aux intrigues de son entourage et de ses valets, et ce qui est plus ignominieux encore, aux sollicitations de femmes sans dignité. Et qu'on remarque ici la sagesse de l'Apôtre que Jésus-Christ inspire : pour montrer les dangers d'une mauvaise ordination, il fait entrevoir le châtimement des pécheurs : « Ne vous rendez point participant des péchés d'autrui. » Par conséquent, de même que celui qui confère les ordres sacrés à des indignes se rend participant de leurs péchés, de même celui qui les confère à des saints se rend participant de leurs mérites. Les Septante poursuivent : « Et toute parole de murmure, » ce qui, avec chaîne et ordination, est régi en commun par les mots sous-entendus : Si vous ôtez du milieu de vous. Or il y a parole de murmure quand nous méritons que Dieu nous dise : « Que ce peuple cesse de murmurer contre moi et il ne mourra point, »

loquaris quod non prodest anime tuæ, non tua mala sed aliorum errores considerans, accipies que sequens sermo subnectit. Plerique nostrorum *χίροτονίαν*, id est, « ordinationem clericorum, » que non solum ad imprecationem vocis, sed ad impositionem impletur manus (ne scilicet, ut in quibusdam risimus, vocis imprecatio clandestina clericos ordinet nescientes), sic intelligent, ut assumant testimonium Pauli scriptis ad Timotheum : « Manus cito nemini imponeris, neque communicaveris peccatis alienis. » *1 Tim.* v, 22. Non est enim peccatum leve mittere margaritas ante porcos et dare sanctum canibus, *Math.* vii, et ordinationem clericatus, nequaquam sanctis, et in lege Dei doctissimis, sed assedis suis tribuere et vilium officiorum ministris, quodque his dedecorosius est, muliercularum precibus. In quo consideranda loquentis in se Christi Apostoli sapientia, qui ut ordinationis periculum demonstraret, junxit tormenta peccantium : « Neque communicaveris peccatis alienis. » Sicut ergo in ordinationibus malorum, participes est peccatorum qui tales constituit, sic in ordinatione sanctorum participes est eorum justitia

et quand nous rejetons nos péchés sur Dieu en les entourant d'excuses spécieuses comme celles-ci : J'ai succombé aux ardeurs de la chair, aux entraînements de la jeunesse, c'est ainsi que Dieu m'a créé, c'est la pauvreté qui m'a rendu voleur. Si, loin de tomber dans de telles fautes, nous pratiquons au contraire les bonnes œuvres, si à l'indigence nous donnons notre pain et jusqu'à notre âme ; si nous lui venons en aide dans la mesure de nos forces en toutes choses, si nous la secourons, non avec tristesse et par contrainte, mais de tout notre cœur et en homme qui reçoit un bienfait plutôt qu'il ne le procure, « car Dieu aime celui qui donne avec un joyeux empressement ; » *II Corinth.* iv, 7 ; si, nous ne la réchauffons pas à moitié, mais rassasions l'âme qui a besoin et qui souffre ; si nous gémissons avec ceux qui gémissent et pleurons avec ceux qui pleurent, *Rom.* xii, alors se lèvera dans les ténèbres notre lumière, Celui qui dit : « Je suis venu dans le monde, moi qui suis la lumière, afin que tous ceux qui croient en moi ne demeurent pas dans les ténèbres, mais qu'ils aient la lumière de la vie. » *Joan.* xii, 46. Ainsi l'œil est le flambeau de notre corps : s'il est sans voiles, tout le corps jouit de la clarté ; mais s'il vient, lui qui doit donner la lumière, à tomber dans les ténèbres, dans les ténèbres aussi seront plongées toutes les parties du corps, et l'Évangile nous dira : « Si la lumière qui est en vous n'est

qui bonos elegit. Sequitur : « Et verbum murmurationis : » subauditur, *ἀπὸ κρινοῦ* ; Si abstuleris a te. Verbum autem murmurationis est, quando contra nos loquitur Deus : a Destinat a me murmuratio populi hujus, et non morietur ; nostraque peccata referimus ad Deum, ad excusandas excusationes in peccatis, et dicimus : Corporis me supervit ardor, adolescentiæ incentiva vicerunt, a Deo talis creatus sum ; paupertas coegit ad furtum. Itaque si non fecerimus ista qua dicta sunt et fecerimus ea que dicenda sunt, ut esurient, non sicut supra, demus panem nostrum, sed animam nostram, ut eum in quibuscumque possumus adjuvamus, et non quasi ex tristitia et necessitate, sed ex animo tribuamus, accipientes magis quam dantes beneficium : « Hilarem enim datorem diligit Deus, » *II Corinth.* ix, 7, ut animam esurientem sive afflictam non refocilemus ex parte, sed saturosum ; et dolentium cum dolentibus, lugentium cum lugentibus, *Rom.* xii, tunc oriatur in tenebris lux nostra, ille qui dicit : « Ego lux veni in mundum, ut omnis qui credit in me, in tenebris non maneat, sed habeat lucem vitam. » *Joan.* xii, 46. Lucerna enim corporis nostri est

que ténèbres, combien seront grandes les ténèbres mêmes! » *Math.* vi, 23. Attentifs à reconnaître quelles grandes vertus nous sont nécessaires pour arriver à la lumière de Dieu, qui fera que nos ténèbres deviendront comme le midi, écrivions-nous avec l'épouse: « Où menez-vous paître votre troupeau, Seigneur, où vous reposez-vous à midi? » *Cant.* i, 6.

« Le Seigneur vous tiendra toujours dans le repos; il remplira votre âme de ses splendeurs et il délivrera vos os; vous serez comme un jardin toujours arrosé et comme une fontaine dont les eaux ne tarissent jamais. » *Isa.* lvm, 11. Les Septante: « Votre Dieu sera toujours avec vous, tous les desirs de votre âme seront comblés et vos os seront engraisés; ils seront comme un jardin saturé d'eau et comme une fontaine dont l'eau ne tarira jamais. » Ce qui est ajouté, dans les exemplaires d'Alexandrie, au commencement de ce verset: « Et des lors mes louanges seront toujours en vous, » et à la fin: « Et vos os surgiront comme l'herbe, et ils s'engraissent, et ils auront la joie en héritage de génération en génération, » le texte hébreu ne le porte pas, et on ne le trouve même pas dans les éditions correctes et authentiques des Septante; il le faut donc marquer d'un astérisque. Lorsqu'en se levant, dit Isaïe, la lumière aura

dissipé « les ténèbres de votre cœur, » et qu'à la nuit la plus épaisse aura succédé la clarté du plein midi, Dieu habitera toujours en vous et de ses splendeurs inondera votre âme. De là cette parole du Psalmiste: « La principale vertu sera donnée au jour de votre puissance au milieu des splendeurs des saints, à vous que j'ai engendré de mon sein avant l'étoile du jour. » *Psalm.* cix, 4. Ou encore: Vous serez rassasié dans tout ce que votre âme désire, parce que vous même vous avez rassasié l'âme qui avait faim, et vous pourrez vous écrier: « Mon âme, bénissez le Seigneur, parce qu'il a rempli votre désir en vous comblant de ses biens; » *Psalm.* cii, 5; et vos os seront délivrés de la mort et du feu éternels, ou bien seront engraisés et recouvreront leur vigueur primitive après avoir été amaigris par la privation de la parole de Dieu. Cela, au pied de la lettre, s'applique à la résurrection de nos corps après la mort; mais nous pouvons aussi l'entendre des vertus de l'âme, que le Psalmiste appelle aussi de ce nom: « Tous mes os diront: Seigneur, qui vous est semblable? » *Psalm.* xxxiv, 10; dont le livre des Proverbes a dit: « La bonne réputation engraisse les os. » *Prov.* xv, 30; qui sont l'objet des promesses divines: « Votre corps aura la santé et vos os seront guéris; » *Prov.*

hetur, sed ne in Septuaginta quidem emendatis et veris exemplaribus; unde obelo prænotandum est. « Cum tenebræ, » inquit, « pectoris tui, » orta luce, fuerint dissolutæ, et pro nocte palpabili meritis fuerit exorta, tunc semper habitatores habebis Deum, qui impleat splendoribus animam tuam. De quibus in psalmo legitur: « Tecum principium in die virtutis tuæ, in splendoribus sanctorum, ex utero ante luciferum genui te. » *Psalm.* cix, 4. Sive saturaberis conciliis que desiderat anima tua, quia et ipse saturasti animam esurientem, et dicere poteris: « Benedic, anima mea, Domino, qui implet in bonis desiderium tuum; » *Psalm.* cii, 5; et ossa tua liberabuntur de interitu et igne perpetuo. Sive impinguescent, ut pristinum crassitudinem recipiant, que fame sermonis Domini attenuata fuerant. Quod quidem et juxta litteram de resurrectione eorum que casura sunt corporum intelligere possumus, et de virtutibus animæ, que significans sanctus loquitur in psalmo: « Omnia ossa mea dicent; Domine, quis similis tibi? » *Psalm.* lxxiv, 10.

(a) Quod in Alexandrinis, etc. Manucriptis codex Alexandrinus, in Polyglottis Ladinensis typis expressus, retinet fere totam hæcæ proscriptam; legi enim post vocem ὄσσω nitamam undecim versiculis: « Et ossa tua quasi herba orientis et pinguescent; et hereditate possidebunt generationis generationem. » Ex quo manifestum est unum esse ex Alexandrinis exemplaribus, quorum hoc loco recitatur Hieronymus.

xvi, 24; et dont l'écriture dit encore: « Le Seigneur garde tous leurs os et il n'en sera pas brisé un seul. » *Psalm.* xxxiii, 21. Au contraire, le pêcheur qui a perdu la force et la vertu de l'âme, le déplore en ces termes: « Nos os ont été brisés le long du sépulcre. » *Psalm.* cix, 7. Impossible, en effet, de croire que les os des pêcheurs soient, non dans le sépulcre, mais auprès du sépulcre; et la bonne réputation qui engraisse les os, *Prov.* xv, 30, n'a rien de commun avec l'embonpoint du corps. Poursuivons: « Et vous serez, » ou « elle sera, » c'est-à-dire, ou vous, ou votre âme, « comme un jardin toujours arrosé, » ce jardin dont il est écrit: « Une fontaine jaillissait et arrosait toute l'étendue du paradis, » *Genes.* ii, 6, ou « du jardin, » selon le texte hébreu. Cette fontaine, elle n'est autre que Celui à qui l'écriture dit: « La source de la vie est en vous, » *Psalm.* xxxv, 17, et qui arrose sans cesse son Eglise et les cœurs de tous les fidèles.

« Les lieux déserts depuis des siècles seront en vous remplis d'édifices; vous relèverez les fondements abandonnés pendant une longue suite d'années, et l'on dira de vous que vous réparez les haies et que vous faites des chemins une demeure paisible. » *Isa.* lvm, 12. Les Septante: « Les lieux déserts depuis des siècles seront peuplés d'édifices pour vous, et vos fondements sub-

sisteront sans fin à travers tous les âges; on dira de vous que vous réparez les murs de clôture et vous ferez une demeure paisible des chemins passants. » Outre que votre lumière se lèvera sur vos ténèbres qui deviendront comme le midi, que le Seigneur vous donnera le repos à jamais, que vous serez comme un jardin toujours arrosé, et le reste, les lieux déserts depuis longtemps seront peuplés d'édifices en vous et les fondements de vos édifices seront établis pour subsister d'âge en âge, si bien ou que l'on dira de vous-même que vous réparez les haies et les murs de clôture, ou bien que naîtra en vous le restaurateur des haies, celui qui dirigera les chemins vers la paix, ou d'après les Septante, « qui fera régner la paix dans les chemins. » Les Juifs et les sectateurs de la lettre seule qui tue appliquent ce passage au relèvement des villes de la Palestine. Ils prétendent qu'il a eu lieu sous Zorobabel, Esdras et Néhémie, ou qu'il se fera à la fin du monde; et que pour ce relèvement de Jérusalem et des cités dalentour seront jetés des fondements si profonds et bâtis des murs si élevés, que nul ennemi ne pourra entrer et pénétrer dans l'enceinte de ces villes. Pour nous, fidèles au système d'explications que nous avons entrepris de suivre, nous disons que les lieux que la synagogue avait laissés déserts seront peuplés d'édifices dans l'Eglise, non pour

de quibus et in Proverbia scriptum est: « Fama bona impingunt ossa; » *Prov.* xv, 30; et quibus prona promittuntur; « Sautas erit corpori tuo et curatio ossibus tuis; » *Prov.* xvi, 24; de quibus rursus scriptum est: « Dominus custodit omnia ossa eorum, unum ex his non contrahetur. » *Psalm.* xxxiii, 21. E contrario, qui peccator est et animæ robur perdidit atque virtutem, plangit et loquitur: « Dissipata sunt ossa nostra secus infernum. » *Psalm.* cxi, 7. Neque enim possumus credere quod ossa peccatorum non in inferno sint, sed juxta infernum; et fama bona impingunt ossa, *Prov.* xv, 30, que ad corporis saginam non pertinet. Sequitur: « Et eris, » sive « erit, » id est, aut tu, aut anima tua, « sicut hortus irriguus, » de quo scriptum est: « Fons egrediebatur et irrigabat omnem faciem paradisi, » *Genes.* ii, 6, pro quo in Hebraico « hortus » legitur. Quem fontem non alium possumus dicere, nisi eum cui dicitur: « Apud te est fons vite, » *Psalm.* xxxv, 10, qui indesinenter rigat Ecclesiam suam et cunctorum corda credentium.

« Et edificabuntur in te deserta sæculorum; fundamenta generationis et generationis suscitabis, et vocaberis in te edificator septim, convertens semitas in

quietem. » *Isa.* lvm, 12. LXX: « Et edificabuntur tibi deserta a sæculo et erunt fundamenta tua sempiterna in generationes et generationes; et vocaberis edificator macerie et semitas in medio quiescere facies. » Non solum, inquit, orientur in tenebris lumen tuum et tenebræ tuæ erunt quasi meridies, et dabit tibi Dominus requiem semper, et eris quasi hortus irriguus, et cætera; sed edificabuntur in te que longo tempore deserta fuerant et in multis generationibus permauerat ædium tuarum fundamenta jacentia, ita ut vel tunc voceris edificator septim atque mæcariarum, vel orientur in te qui sit edificator septim, et avertat semitas in quietem, sive juxta Septuaginta, « calles in medio faciat conquiescere. » Hæc Judæi et amici tantum occidentis littoræ ad instauratorem referunt urbium Palestinæ. Et vel facta sub Zorobabel et Ezra et Neemia, vel in ultimo tempore futura contendent; et ad instauratorem Jerusalem et in circuitu civitatum altissima fundamenta jacientem et tam excelsos muros edificandis, ut nullus hostium possit intrare et omnium in eis inimicorum probratorem ingressus. Nos autem sequentes ceptæ explanationis ordinem, que deserta fuerant in Judæis dicimus adifi-

peu de temps, mais à jamais, et que les fondements de l'Eglise seront établis sur les circoncis et sur les incirconcis, c'est-à-dire, sur deux générations. De là ce que dit l'Apôtre : « J'ai jeté le fondement comme un sage architecte ; un autre bâtit dessus ; mais que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement. » 1 *Corinth.* iii, 10. « Nous sommes le champ que Dieu cultive, l'édifice que Dieu bâtit. » Vous êtes bâtis sur le fondement des Apôtres et des Prophètes. » *Ephes.* ii, 20. Nous donnons à l'Eglise ou à celui qui est né en elle le non d'architecte des haies, selon cette parole du psautier : « Un homme est né en elle et le Très-haut lui-même l'a fondée. » *Psal.* lxxxvi, 5. Ces haies et ces murs de clôture, car c'est là ce qu'on nomme en grec *φραγμοί*, l'Écriture nous rappelle qu'on les met autour des champs et des vignes : « Vous avez transporté votre vigne hors de l'Égypte, vous avez chassé les nations et vous l'avez plantée... Pourquoi donc avez-vous détruit la muraille qui l'environnait, et souffrez-vous que la pillent tous ceux qui passent par le chemin ? » *Psal.* lxxxix, 9, 13. Isaïe lui-même, après avoir écrit : « Mon bien-aimé avait une vigne, » n'oublie pas, en la décrivant en son magnifique langage, de dire : « Il bâtit une tour au milieu et il l'environna d'une haie. » *Isa.* v. Quant à celui qui détruit cette haie, l'Écclésiaste nous apprend que le serpent le mordra. Si Dieu en a entouré sa vigne, c'est pour la défen-

deri in Ecclesia, non ad breve tempus, sed in perpetuum, et fundamenta illius ex utroque populo, id est, in duabus generationibus suscitanda. Unde dicebat Apostolus : « Quasi sapiens architectus fundamentum posui, alius superedificavit ; unusquisque autem videt quid superedificavit ; » 1 *Corinth.* iii, 10 ; et in alio loco : « Dei agricultura, Dei edificatio sumus ; » et iterum : « Edificati super fundamentum Apostolorum et Prophetarum. » *Ephes.* ii, 20. Et vocandum eum sive eum qui natus est in ea edificatore septium, de quo in psalmo legitur : « Homo natus est in ea, et ipse fundavit eam Altissimus. » *Psal.* lxxxvi, 5. Quas sepes atque macerías, hoc enim *græco* sermone significat *φραγμοί*, agro et vineis circumdanti Scriptura commemorat : « Vineam de *Ægypto* transtulisti, eiecisti cisti et plantasti eam ; » et post paululum : « Quare destruxisti maceriam ejus, et vindemiam eam omnes qui transeunt visum ? » *Psal.* lxxxix, 9 et 13. Et in hoc eodem Propheta : « Vineam factam est dilecto ; » quam pulchro sermone describens, intulit : « Edificavit turrem et maceriam circumdedit. » *Isa.* v. Quam qui destraxit, juxta Ecclesiasten, mordebit eum coluber.

Quæ ideo circumdata est, ut omnium bestiarum in vineam Dei prohibeatur accessus. Iste est autem coluber tortuosus, qui decepit Evam in paradiso, quia Dei præcepta destruxerat, propterea morsibus ejus patuit, et audivit a Domino : « Tu observas caput ejus, et ille observabit tibi calcaneum. » *Genes.* iii, 15. In eo loco, ubi nos juxta Septuaginta interprete tati sumus, ne quid innovare videremur, quia vulgatum est testimonium, « et vocaberis edificator septium, » in *Hebraico* legitur, « et vocabitur in te, a *GODER PHERES* גֹּדֶר פְּרִישׁ, quod *Aquila* interpretatus est *περιφράκτις διακοπής*, quod nos possumus juxta sensum dicere, « qui se opponit Dei iracundiæ sicut veniunt. » Denique *Symmachus* transtulit, « murum opponens cadentem, » qualis fuit Moyses et Aaron et Samuel, qui iræ Domini restiterunt et quasi edificato muro indignationem ejus posuerunt terminum. Quod et *Jeremie* dicitur : Ne occurrat Domino, ne iræ ejus vellet resistere, et indignationem ita precibus quasi quodam muro intercludere ; *Jerem.* vii ; et Moysi, quasi teneretur ab eo Dominus : « Dimitte me, » inquit, « et percussit populum istum. » *Exod.* xxxii, 10. Istiusmodi ergo edifica-

sera à l'égard des hommes et que toutes les voies de son courroux seront dans le repos.

« Si vous vous empêchez de sortir du repos le jour du sabbat et de faire votre volonté au jour qui m'est consacré ; vous le regarderez comme un repos délicieux, comme le jour saint et glorieux du Seigneur, dans lequel vous lui rendrez l'honneur qui lui est dû en ne suivant point vos inclinations, en ne faisant point votre propre volonté, en ne disant point de paroles vaines. » *Isa.* lviii, 13. Les Septante : « Si vous vous absteniez de sortir du repos les jours de sabbat pour ne point faire vos volontés en ce saint jour, et si vous appelez les sabbats des repos délicieux consacrés au Seigneur, vous ne marcherez point pour aller au travail et vous ne direz point de vaine parole ; que la colère fasse sortir de votre bouche. » Dieu qui vient de dire aux Juifs : « Le jeûne que j'approuve n'est-ce pas plutôt celui-ci ? rompez les chaînes de l'impunité, déchargez de tous leurs fardeaux ceux qui en sont acablés, » etc., leur promet à présent la récompense s'ils veulent observer les préceptes que voici : S'empêcher de sortir du repos les jours de sabbat, *Exod.* xx, ne pas faire leurs propres volontés et ne pas profaner le saint jour du Seigneur en suivant leurs propres caprices. La loi nous enjoint de ne faire aucune œuvre servile les jours de sabbat, de ne point allumer de

feu, de demeurer en repos à la même place, de ne faire que les œuvres qui profitent au salut de l'âme. L'observation de ce commandement pris à la lettre est absolument impossible. Qui pourrait s'astreindre, pendant le jour et la nuit du sabbat tout entiers, à ne pas quitter la même place, bien plus, à ne pas faire le moindre mouvement ? et s'il bouge, violera-t-il la loi ? Dès qu'un même commandement est irréalisable en partie au pied de la lettre, force nous est d'en interpréter le reste selon l'esprit et de dire que nous ne devons faire aucune œuvre servile de peur de perdre la liberté de notre âme, car celui qui commet le péché est esclave du péché ; *Joan.* viii ; que nous ne devons porter le jour du sabbat aucun fardeau semblable au fardeau que portait celui qui s'écrie : « Mes iniquités se sont élevées au-dessus de ma tête, elles se sont appendues sur moi comme un fardeau insupportable ; » *Psal.* xxxvii, 5 ; que l'iniquité dont le trône est une masse de plomb ne doit avoir sur nous aucun empire ; *Zach.* v ; que le feu des plaisirs charnels et des passions ne doit pas s'allumer en nous, car « tous les cœurs adultères sont semblables à un four embrasé, » *Osee* vii, et ce sont des flèches enflammées que le diable tire dans l'obscurité contre ceux qui ont le cœur droit. *Psal.* x. Il nous est ordonné aussi de ne point regarder en arrière après avoir mis la main à la charrue,

tor maceriarum murorumque et septium convertet semitas in quietem, ut nequaquam Dei ira deserviat, sed placatus sit eis Dominus, et omnes indignationis semitæ conquescent.

« Si avertieris a sabbato pedem tuum, facere voluntatem tuam in die sancto meo ; et vocaveris sabbatum delicatum, et sanctum Domini gloriosum, et glorificaveris enim dum non facis vias tuas, et non invenitur (Vulg. *invenitur*) voluntas tua, ut loquaris sermone. » *Isa.* lviii, 13. LXX : « Si avertieris in sabbatis pedem tuum, ut non facias voluntates tuas in die sancta, et vocabis sabbata delicata sancta Domino, non tolles pedem tuum ad opus, neque loqueris verbum ; in ira de ore tuo. » Cui supra dixerat : « Nonne hoc est jejuniun magis quod elegi, dissolve colligationem impietatis, solve fasciculos deprimentes, et cætera, etiam nunc præmia reponit, si facere voluerit quæ sequuntur ; *Exod.* xx ; ut sic scilicet cohibeat pedem suum in sabbatis, nec faciat voluntates suas, et diem sanctum Domini suis commaculet voluntatibus. Lege præceptum est, ne in sabbatis opus servile faciamus, ne accendamus ignem, ut in uno sedemus loco, ut illa tantum faciamus opera quæ ad

animæ salutem pertinent. Quod si juxta litteram accipiamus, penitus impleri non potest. Quis enim potest hoc facere, ut tota die ac nocte sedens in sabbato de uno loco non recedat, imo ne leviter quidem se commoveat ? quod si fecerit, transgressor legis sit. Ex uno igitur mandato, quod juxta litteram impossibile est, et cætera cogimur spiritualiter intelligere, ne faciamus servile opus, et perdamus animæ libertatem, qui enim facit peccatum servus est peccati ; *Joan.* viii ; ne onus portemus in sabbato, quæ portabat ille qui dicit : « Iniquitates meæ elevatæ sunt supra caput meum, quasi onus grave aggravatæ sunt super me ; » *Psal.* xxxvii, 5 ; ne iniquitas quæ sedet super talentum plumbi, in nobis habeat potestatem ; *Zach.* v ; ne nos voluptas corporis et libidinis succendant, « omnes enim adulterrantes quasi cibum corda eorum, » *Osee* vii, et diaboli jacula ignita sunt, ut sagittent in obscuro rectos corde. *Psal.* x. Præcipitur quoque nobis ut arripio nobis aratro, non respiciamus post tergum ; *Luc.* ix ; ut tectorum altitudinem conscendentes, nequaquam ad tollenda sæculi vestimenta velimus descendere ; sed ut audiamus cum Moysi : « Tu vero hic sta mecum, » *Exod.* xxxiv, 2, et sedeamus

Luc. ix, et de nous élever vers le faite de l'édifice sans jamais redescendre pour reprendre les vêtements du siècle, afin que Dieu nous puisse dire comme à Moïse : « Pour vous, demeurez ici avec moi, » *Ezod.* xxxiv, 2, et que, fatigués du voyage dans les sentiers du monde, nous nous asseyions avec le Seigneur sur le puits de la Samaritaine pour y étancher notre soif de conversion et de salut après de longs errements, *Joan.* iv, et pour y entendre cet avis de l'Apôtre : « Maintenez-vous fermes et immobiles. » *1 Corinth.* xv, 58. C'est ainsi que nous n'encourrons pas la condamnation du traître Judas, qui perdit sa dignité d'Apôtre en devenant prévaricateur, et que nous nous souviendrons toujours de cette maxime : « Si l'esprit de celui qui a la puissance s'élève contre vous, ne désertez point votre poste. » *Ecclés.* x, 4. Celui qui se repose de cette manière le jour du sabbat, lave ses mains dans la société des innocents et ne se met point en mouvement pour faire ses propres caprices; il goûte de vraies délices dans la célébration des sabbats du Seigneur. C'est cette paix du sabbat que l'Épître aux Hébreux nous promet dans les célestes demeures, c'est cette gloire qui nous y est préparée, *Hebr.* iv, si en ne suivant point nos inclinations le jour du sabbat, en ne faisant point notre propre volonté et en ne disant pas de paroles inutiles, nous ne péchons ni par action ni par parole. Enfin si ces prohibitions ne concernaient

cum Domino, lassus in via hujus sæculi, super puteum Samaritanæ et conversionem errantique salutem sitientem, *Joan.* iv, ut audiamus Apostolum commententem : « Sate firmi et immobiles, » *1 Corinth.* xv, 58, ne patiamur illud quod Judas passus est proditor, qui perdidit locum ministerii sui et transgressor effectus est, illiusque semper sententiæ recurrem : « Si spiritus potestatem habentis ascenderit super te, locum tuum ne dimiseris. » *Ecclés.* x, 4. Qui sic quiescit in sabbato, lavat inter innocentes manus suas, nec movet pedes ut eas faciat volutates; iste celebrat sabbata Domini delicata. Qui sabbatisans, juxta Epistolam que ad Hebræos scribitur, reponnitur nobis in cælestibus, et gloria præparatur : *Hebr.* iv : ut dum non faciamus vias nostras in sabbato, nec invenitur voluntas nostra, ut loquamur sermonem, quo scilicet use opere, nec sermone peccemus. Alioquin si hæc tantum prohibentur in sabbato, ergo in aliis sex diebus libertas nobis tribuitur delinquendi. Quod si stultum est credere, superest ut sabbatum quod interpretatur « requies, » omni tempore sanctificandum sit a fidelibus, dum non carnis, sed anime faciunt voluntates.

que le jour du sabbat, nous aurions donc la licence d'y contrevenir pendant les six autres jours. Ce serait une absurde croyance; d'où la conclusion que le sabbat, nom qui veut dire *repos*, doit être sanctifié en tout temps par les fidèles en faisant les volontés, non de la chair, mais de l'âme. Quant à ces mots : « Que la colère fasse sortir de votre bouche, » ajoutés par les Septante, le texte hébreu ne les porte pas. C'est à la célébration de ce sabbat dans une joie sans réserve que le Sauveur nous exhorte en ces termes dans l'Évangile : « Venez à moi, vous tous que la fatigue et le poids de votre fardeau accablent, et je vous donnerai le repos; » *Math.* xi, 28; car ἀναπαύω ὑμᾶς; a bien ce sens qu'après avoir déposé le fardeau des péchés, nous sabbatisons en Jésus-Christ en nous écriant : « Il a affermi mes pieds sur la pierre, » *Psal.* xxxix, 3, et que nous évitions la chute qu'il dit avoir été si près de faire : « Mes pieds ont presque défailli sous moi. » *Psal.* lxxii, 2.

« Alors vous serez comblé de délices auprès du Seigneur; je vous élèverai au-dessus des hauteurs de la terre, et je vous nourrirai de l'héritage de votre père Jacob. Telle est la promesse sortie de la bouche de Dieu. » *Isa.* lvm, 14. Les Septante : « Vous serez plein de confiance en Dieu; et il vous élèvera au-dessus des biens de la terre, et il vous nourrira de l'héritage de votre

Quodque jungitur, juxta Septuaginta : « in ira ex ore tuo, » in Hebraico non habetur. Ad hoc sabbatum omni festivitate celebrandum Salvator nos provocat in Evangelio, dicens : « Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego vobis dabo requiem; » *Math.* xi, 28; hoc enim significat ἀναπαύω ὑμᾶς, ut scilicet peccatorum onera deponentes, sabbatizemus in Christo, et dicamus : « Statuit supra petram pedes meos, » *Psal.* xxxix, 3, illudque vilem quod sanctus pene sustinuisse se dicit : « Mei vero pene moti sunt pedes. » *Psal.* lxxii, 2.

« Tunc delectaberis super Dominum (Vulg. Dominus); et sustollam te super altitudines terræ, et cibabo te hereditate Jacob patris tui. Os enim Domini locutum est. » *Isa.* lvm, 14. LXX : « Et eris confidens super Dominum; et elevabit te super bona terræ, et cibabit te hereditate Jacob patris tui. Os enim Domini locutum est. » Postquam vocaveris sabbata delicata, et non moveris in sabbato pedem tuum ad opus servile faciendum, neque verbum locutus fueris, id est, semper tacueris et impleveris quod præceptum est : « Cohibe linguam tuam a malo et labia tua ne lo-

père Jacob. Telle est la promesse sortie de la bouche de Dieu. » Après que vous aurez proclamé la douceur des sabbats, que le jour du sabbat vous ne vous serez mis en mouvement pour aucune œuvre servile et que vous n'aurez point prononcé de vaines paroles, c'est-à-dire, que vous aurez observé le silence prescrit dans ce précepte : « Empêchez votre langue de dire le mal et que vos lèvres n'expriment point le mensonge; » *Psal.* xxxiii, 14; alors vous serez comblé de délices en Dieu et vous reconnaîtrez qu'en vous s'est accomplie cette parole : « Goûtez la joie dans le Seigneur et il exaucera les demandes de votre cœur. » *Psal.* xxxvi, 4. Ou encore : Vous serez plein de confiance dans le Seigneur, selon ce mot de l'Écriture : « Heureux celui qui met sa confiance en Dieu; » et de Jérémie : « Béni l'homme qui met sa confiance dans le Seigneur et dont le Seigneur est l'espérance; » *Jerem.* xvii, 7; et du Psalmiste : « Il vaut mieux mettre sa confiance en Dieu que dans les hommes. » *Psal.* cxvii, 8. Alors le Seigneur vous élèvera et vous portera au-dessus des hauteurs et des biens de la terre. Car la terre des cœurs doux, la terre des vivants n'est pas en bas; elle est en haut. De là cette parole adressée à Loth fuyant la vallée de Sodome et Gomorre. « Cherchez votre salut sur la montagne; » *Genes.* xix; et quand il en eut atteint le sommet, il vit apparaître le soleil sur Ségor. De cette terre le Seigneur

quantur dolam; » *Psal.* xxxiii, 14; tunc delectaberis in Domino, et videbis in te esse completum : « Delectatus in Domino et dabit tibi petitiones cordis tui. » *Psal.* xxxvi, 4. Sive fiduciam habebis in Domino, juxta illud quod scriptum est : « Qui confidit in Domino, beatus est; » et in Jeremia : « Benedictus homo qui confidit in Domino et erit Dominus spes ejus; » *Jerem.* xvii, 7; et alibi : « Bonum est confidere in Domino, quam confidere in homine. » *Psal.* cxvii, 8. Et elevabit te Dominus atque sustollat super altitudines se bona terra. Terra enim miltum, terraque viventium non est deorsum, sed sursum est. Denique ad Lot de Sodome et Gomorrhæ valle fugientem dicitur : « In monte salvum te fac; » *Genes.* xix; ad quem postquam pervenit, ortus est ei sol in Segor. De hac terra dicebat Dominus : « Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram, » *Math.* v, 4, et multa alia que crebro usurpavimus, quorum illud est : « Honora patrem tuum et matrem tuam, et eris longævus super terram quam Dominus Deus tuus dederit tibi. » *Ezod.* xx, 12. Quod juxta litteram penitus stare non potest; multi enim honorant parentes et cito moriuntur, et

a dit : « Heureux les doux parce qu'ils posséderont la terre, » *Math.* v, 4, et bien d'autres paroles que nous avons souvent citées, et celle-ci entre toutes : « Honorez votre père et votre mère, et vous vivrez longtemps sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera. » *Ezod.* xx, 12. L'opinion qu'on peut entendre ce passage à la lettre ne résiste pas au moindre examen; et en effet, que de personnes qui honorent leurs parents et qui meurent prématurément, tandis que des parricides ont une longue existence. Pour reconnaître avec plus de certitude encore que cette terre est le ciel lui-même, rappelons quelques traits du psaume trentesix : « Les cœurs doux posséderont la terre et se rassasieront des fruits abondants de la paix... Attendez le Seigneur, marchez dans ses voies, et il vous élèvera pour que vous possédiez la terre... Les justes posséderont la terre et ils habiteront éternellement sur cette terre. » *Psal.* xxxvi, 11, 31. Ici même impossibilité d'entendre au pied de la lettre. Puisqu'il est hors de doute que la terre que foulent nos pieds passera, comment les justes pourraient-ils l'avoir pour éternelle demeure? La terre dont parle le psaume est donc bien la céleste patrie.

Isaïe continue ainsi : « Je vous nourrirai, » ou « le Seigneur vous nourrira de l'héritage de Jacob votre père. » Comme celui qui a la foi d'Abraham s'appelle enfant d'Abraham, ainsi

alii parricide longo vivunt tempore. Ut autem certius noverimus hanc terram esse in sublimibus, tricesimi sexti psalmi breviter recurrem, in quo scriptum est : « Mites possidebunt terram et epulabuntur in multitudinibus pacis; » post quæ inferunt : « Expecta Dominum et custodi vias ejus, et elevabit te ut possideas terram; » *Psal.* xxxvi, 11; de qua in alio loco cauter : « Justi possidebunt terram et habitabunt in seculum sæculi super eam. » *Ibid.*, 34. Quod et ipsum impossibile est. Si enim terra pertransibilis, hæc utique quam incolimus, quomodo in seculum sæculi justi habitabunt super eam? Ex quo discimus esse terram, que in sublimibus sita est.

Post quæ inferunt : « Et cibabo, » sive, « cibabit te Dominus hereditate Jacob patris tui. » Sicut enim qui fidem habuerit Abraham appellatur filius Abraham, sic qui supplantat vitia atque peccata vocatur filius Jacob; et cujus quis virtutis imitator est illius appellatur et filius. Bona autem terræ que in excelsis sita est, quibus saturatur filius Jacob, illa accipienda sunt, que nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascenderunt. *1 Corinth.* ii. De quibus in

celui qui supplante les vices et les péchés mérite le nom d'enfant de Jacob; chacun est appelé l'enfant de celui dont il imite la vertu. Ces biens de la terre situés sur les hauteurs célestes, biens dont l'enfant de Jacob sera rassasié, ce sont ceux que l'œil n'a jamais vus, dont l'oreille n'a jamais ouï parler et que le désir de l'homme ne saurait concevoir. *I Corinth. II.* A ce sujet saint Paul écrit aux Hébreux : « Ceux qui parlent de la sorte font bien voir qu'ils cherchent leur patrie. S'ils avaient eu dans l'esprit celle dont ils étaient sortis, ils avaient assez de temps pour y retourner; mais ils en désiraient une meilleure qui est la céleste Jérusalem. » *Hebr. XI, 14 et seqq.* Voilà qui nous prouve que nous devons rejeter la fable des mille années au bout desquelles on nous promet de rechef le mariage, les mets et les habitudes de la vie terrestre. Puisque, en effet, après la résurrection les hommes n'auront point de femmes ni les femmes de maris, mais seront comme des Anges parce qu'ils sont les fils de la résurrection, et puisque, à propos d'aliments matériels, l'Apôtre dit : « Les aliments sont pour le ventre et le ventre pour les aliments, et Dieu détruira un jour cette destination de l'un et de l'autre. » *I Corinth. VI, 13*, comment chercherait-on alors dans le corps devenu incorruptible et spirituel et immortel les vices de la chair d'autrefois mortelle et corruptible? En parlant ainsi, nous ne nions pas la

Epistola scriptum est ad Hebræos : « Qui enim hæc dicunt, ostendunt quod patriam quaerant; et si quidem illis quaerent, de qua egressi erant, habebant tempus ut revertentur ad eam. Nunc autem meliorem desiderant patriam, hoc est, celestem Jerusalem. » *Hebr. XI, 14 et seqq.* Ex quo discimus, mille annorum fabulam, in qua rursus nuptiæ promittuntur, et cibi, et terrena vitæ conversatio, alijciendam. Sic enim in resurrectione neque nubent neque nubentur, sed erunt similes Angelorum; quia sunt filii resurrectionis, *Math. XII, et de ventre ac cibis Apostolus loquitur* : « Eca ventri et ventri escis, Deus autem et hunc et illum destruet. » *I Corinth. VI, 13*, quomodo rursus incorrupto et spiritali immortali corpore carnis pristinae mortalitas atque corruptio vitia quaeremus? Et hæc dicimus, non quo substantiam glorificati corporis denegemus, sed quo opera pristina in his qui Angelorum sunt similes penitus auferamus. Alioquin et in isto adhuc corpore per jejunia et continentiam, et perpetuum castitatem et charitatem, imitatur virtutes Angelicas, et tamen substantiam corporum non amittimus. Quæ ut omnia futura credamus, sciamus a Deo

substantia du corps glorifié, mais nous affirmons sans réserve que l'homme devenu semblable aux Anges ne fait plus les œuvres d'autrefois. Au reste, même pendant que nous sommes encore dans ce corps, par les jeûnes et la continence, par la chasteté de tous les instants et la charité, nous imitons les vertus angéliques sans perdre cependant la substance de nos corps. Enfin, nous devons croire que ces choses arriveront, puisque Dieu l'a promis en les annonçant de sa bouche. Car de même que par mains nous devons entendre l'ouvrage qu'elles font, par pieds la marche, par oreille et œil l'ouïe et la vue, de même ici par bouche de Dieu nous devons entendre sa parole.

« La main du Seigneur n'est point raccourcie pour ne pouvoir plus sauver et son oreille n'est point devenue plus dure jusqu'à ne pouvoir plus écouter; mais ce sont vos iniquités qui ont fait une séparation entre vous et votre Dieu, et ce sont vos péchés qui lui ont fait cacher son visage pour ne vous plus écouter. » *Isa. LIX, 1, 2.* Les Septante : « La main du Seigneur ne peut-elle plus vous sauver, ou son oreille est-elle devenue plus dure jusqu'à ne pouvoir plus écouter? ce sont vos péchés qui mettent une séparation entre vous et lui, c'est à cause de vos péchés qu'il a détourné de vous sa face pour n'être point ému de pitié. » Ce que j'annonce ici comme devant le réaliser un jour : « Vous mettez votre

esse promissa, cujus os locutum est; ut quomodo in usibus opus, et in pedibus incessum, et in ventre generationem, et in auribus oculisque auditum atque intuitum, sic in ore sermonem Dei intelligamus.

« Ecce non est abbreviata manus Domini ut salvare nequeat, neque aggravata est auris ejus ut non exaudiat; sed iniquitates vestras diviserunt inter vos et Deum vestrum, et peccata vestra abscederunt faciem ejus a vobis, ne exaudiret. » *Isa. LIX, 1, 2. LXX* : « Numquid non potest manus Domini salvos facere, aut aggravata est auris ejus ut non exaudiat? Sed peccata vestra avertunt faciem ejus a vobis ut non miserentur. » Poteram quæ nunc facturum esse me dixi : « Eris confidens in Domino, et elevabit te ad bona terræ, et cibabit te hereditate Jacob patris tui, » et ante complere. Neque enim abbreviata est manus mea atque contracta ut eam ad liberandum populum meum extendere nequeam, aut surdas aures habeo ut exaudire non possim. Ex quo ostenditur aures Domini, quæ justos audiunt et non audiunt peccatores, nequam esse nostrarum aurium similes, quæ emissam vocem sive justitiæ sive injustitiæ æqualiter audiunt.

confiance dans le Seigneur, et il vous élèvera jusqu'aux biens de la terre, et il vous nourrira de l'héritage de Jacob votre père, » Je pourrais en avancer l'accomplissement. Ma main en effet n'est pas raccourcie et contractée au point que je ne puisse l'étendre pour délivrer mon peuple, et je n'ai pas les oreilles sourdes au point de ne pouvoir pas entendre. En quoi nous voyons que les oreilles du Seigneur, qui écoutent les justes et n'écoutent pas les pécheurs, ne sont nullement semblables aux nôtres, qui écoutent aussi bien la voix qui exprime l'injustice que celle qui exprime la justice. Et Dieu continue : « Mais vos péchés, » comme une sorte de mur mitoyen, « ont fait une séparation entre Dieu et vous. » Aussi le Sauveur dans sa Passion, des deux peuples n'en a fait qu'un; il a rompu en sa chair cette muraille de séparation, cette inimitié qui les divisait, en sorte que le sang du Christ a uni ceux que le mur des péchés séparait. *Ephes. II.* Il a ouvert la porte du paradis qui avait été fermée pendant longtemps, *Genes. III*, et il a éteint en son sang le glaive enflammé, quand il a dit au bon larron : « Aujourd'hui tu seras avec moi en paradis. » *Luc. XXIII, 43.* Ce qui suit : « Et il a détourné sa face pour ne point entendre, » ou « pour n'avoir pas compassion, » montre que Dieu, ne pouvant supporter la corruption des péchés et les iniquités des Juifs, a détourné la face pour ne point voir la laideur du crime et n'être point obligé de sévir aussitôt. De là vient

« Sed peccata, » inquit, « vestra, » quasi quidam in medio murus oppositis, « vos et Deum dividunt. » Unde et Salvator in passione sua fecit utrumque unum, *Ephes. II*, et medium parietem maceræ solvens ininimicitiam in sua carne destruxit, ut quos paries dividerat peccatorum Christi sanguis conjungeret. Qui aperuit paradisi januam quæ multo tempore clausa fuerat, *Genes. III*, et ignem gladium suo cruce restinxit, ut audiret larrone : « Hodie mecum eris in paradiso. » *Luc. XXIII, 43.* Quodque sepulchro : « Et propter peccata vestra avertit faciem a vobis ut non audiret, » sive « ut non miseretur, » hoc ostendit quod fetorem peccatorum et iniquitates eorum ferre non potuerit, sed avertit faciem suam, ne eorum turpitudinem cerneret et statim percutere cogeretur. Unde peccator Domini vultum videre desiderans, dicit in psalmo : « Usquequo, Domine, obliviseris me in finem, usquequo avertis faciem tuam a me? » *Psal. XII, 1; et alibi* : « Ostende faciem tuam et salvus erimus. » *Psal. LXXXIX, 4.*

« Manus enim vestrae pollute sunt sanguine et di-

giti vestri iniquitate; labia vestra loenta sunt mendacium et lingua vestra iniquitatem fatum. Non est qui invocet justitiam, neque est qui judicet vere; sed confidunt in nihilo (Vulg. *nihilis*) et loquuntur vanitates. » *Isa. LIX, 3, 4. LXX* : « Manus enim vestrae pollute sunt sanguine et digiti vestri peccatis. Labia vestra polluta sunt iniquitate et lingua vestra injustitiam meditatur. Nullus loquitur justam, neque est justum judicium. Confidunt in vanis, et loquuntur vacua, iniquitates atque peccata. Quæ supra generatim nominavi, nunc exponit in partibus. Et considerandum quod nequam eis objicit idolatriam qua Isaiæ temporibus tenebantur, sed effusionem sanguinis, de quo ante jam dixerat : « Justus perit et non est qui recogitet; et viri justi tolluntur, et nemo corde intelligit. A facie enim iniquitatis sublati est justus; erit in pace sepultura ejus, tolleturque de medio. » *Isa. LVII, 1, 2.* Et quamquam ipsi manus non miserint in Dominum Salvatorem, tamen consona impietatis voce clamantes : « Sanguis ejus super nos et super filios nostros, » *Math. XXVII, 25*, mortis ejus rei sunt et habent pol-

que le pécheur, plein du désir de voir la face du Seigneur, s'écrie dans le psaume : « Jusques à quand, Seigneur, me laisserez-vous en oubli, jusques à quand détournerez-vous de moi votre face? » *Psal. XII, 1...* « Montrez votre face et nous serons sauvés. » *Psal. LXXXIX, 4.*  
« Car vos mains se sont souillées de sang et vos doigts d'iniquité; vos lèvres ont prononcé le mensonge et votre langue a dit des paroles criminelles. Il n'y a personne qui invoque la justice ni qui juge dans la vérité; mais ils mettent leur confiance dans le néant et ils s'entre-tiennent de choses vaines. » *Isa. LIX, 3, 4.* Les Septante : « Car vos mains sont souillées de sang et vos doigts de péchés. Vos lèvres sont souillées d'iniquité et votre langue médite l'injustice. Nul ne parle selon la justice et il n'y a pas de jugement juste. On se confie dans ce qui est vain, ou s'entretient de frivolités, d'iniquités et de péchés. » Les griefs qu'il venait d'indiquer en général, il les reprend ici par le menu. Il est à remarquer qu'il ne leur reproche point l'idolâtrie qui les dominait au temps d'Isaïe, mais l'effusion du sang du juste, dont il avait déjà dit : « Le juste périt et personne n'y fait réflexion en lui-même; les hommes de justice sont retirés de ce monde et il n'y a personne qui ait de l'intelligence : Car le juste a été enlevé pour être délivré des maux de ce siècle; sa sépulture sera en paix et, il sera enlevé du nombre des morts. » *Isa. LVII, 1, 2.* Bien qu'ils n'aient pas eux-mêmes

giti vestri iniquitate; labia vestra loenta sunt mendacium et lingua vestra iniquitatem fatum. Non est qui invocet justitiam, neque est qui judicet vere; sed confidunt in nihilo (Vulg. *nihilis*) et loquuntur vanitates. » *Isa. LIX, 3, 4. LXX* : « Manus enim vestrae pollute sunt sanguine et digiti vestri peccatis. Labia vestra polluta sunt iniquitate et lingua vestra injustitiam meditatur. Nullus loquitur justam, neque est justum judicium. Confidunt in vanis, et loquuntur vacua, iniquitates atque peccata. Quæ supra generatim nominavi, nunc exponit in partibus. Et considerandum quod nequam eis objicit idolatriam qua Isaiæ temporibus tenebantur, sed effusionem sanguinis, de quo ante jam dixerat : « Justus perit et non est qui recogitet; et viri justi tolluntur, et nemo corde intelligit. A facie enim iniquitatis sublati est justus; erit in pace sepultura ejus, tolleturque de medio. » *Isa. LVII, 1, 2.* Et quamquam ipsi manus non miserint in Dominum Salvatorem, tamen consona impietatis voce clamantes : « Sanguis ejus super nos et super filios nostros, » *Math. XXVII, 25*, mortis ejus rei sunt et habent pol-